



Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N° 26-4-16

Culture

Remboursement de frais kilométriques

Rapport de M. Pierre GANGLOFF,
Conseiller municipal, délégué à la culture

Dans le cadre du Salon du Livre, les frais de transport des auteurs et autrices invités sont pris en charge par l'organisation. Si la majorité des invités se déplace en train, certains ne peuvent toutefois avoir recours à ce mode de transport et sont amenés à effectuer leur déplacement en véhicule personnel. Dans ce cas, les frais engagés font l'objet d'un remboursement calculé sur la base de l'indemnité kilométrique en vigueur, dans la limite de 200 euros.

Nous vous proposons de décider de prendre en charge ces frais et d'en prévoir le remboursement sur présentation de justificatifs dans la limite de 200 euros par auteur.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 1^{er} octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance